

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 6 juin 2023, à 19h00. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h02 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

104-2023

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour.

A. ADMINISTRATION

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Accès D Affaires – Autorisation d'accès
- 7.- Ajouts au compte Employeur D de Desjardins
- 8.- Nouvelle carte de crédit – DG par intérim
- 9.- Mandat - dossier à la Cour du Québec 400-32-014459-221
- 10.- Signature à la Caisse pour les effets bancaires

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Sûreté du Québec – Paiements des services de la Sécurité Publique – Juin et octobre 2023
- 3.- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2023
- 4.- Approbation des frais d'inscription pour la formation « Le comportement éthique - autoapprentissage » pour les nouveaux élus
- 5.- Demande d'autorisation des dépenses pour le camp de jour 2023
- 6.- Demande d'autorisation des dépenses pour le congrès FQM 2023

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1.- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres
- 2.- Nomination du délégué et du substitut – Régie d'aqueduc de Grand Pré – année 2023

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1.- Demande d'autorisation d'achat d'un enregistreur vocal

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

- 1.- Demande de prix de machineries pour les travaux 2023

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Récompense aux finissants 2022-2023 – École secondaire L'Escale et Collèges privés ainsi que l'école primaire St-Léon

I. DIVERS

- 1.- Résiliation de contrat – Groupe CGO
- 2.- Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 3.- Embauche d'un employé de voirie temporaire et saisonnier

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

105-2023 Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffier-trésorier d'en faire la lecture.

1. Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.
2. Il est proposé par Charles Charette, appuyé par Christian Charrette et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.4 Suivi du procès-verbal

PVS 07/03	64	Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour le resurfaçage du tronçon 32 – de la route Barthélemy à 2 km au sud	En attente
-----------	----	---	------------

PVS 07/03	65	Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Dépôt d'un projet pour un plan d'aménagement du parc au terrain des loisirs	Demande complété
-----------	----	--	------------------

A.5 Correspondance

1.- Ministre des Affaires municipales

- 1.1 Demande d'aide financière pour camp de jour et fête de la famille acceptée au montant de 3500\$ (30/05)

2.- Desjardins Caisse de l'Ouest de la Mauricie

- 2.1 Demande d'aide financière pour camp de jour à raison de 10\$ par enfant jusqu'à maximum de 500\$ (30/05)

3.- Ministère de la santé et des services sociaux

- 3.1 Demande de subvention PRIMA refusée (30/05)

4.- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

- 4.1 Avis de convocation AGA (30/05)

5- Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie

- 5.1 Subvention On s'active en Mauricie acceptée au montant de 9500\$ (30/05)

6- Ville de Louiseville

- 6.1 Examen de la pertinence de l'entente intermunicipale du parc industriel régional

A.6 Accès D Affaires – Autorisation d'accès

106-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce Conseil entérine l'autorisation de Mme Mélanie Daniel-Côté à avoir accès au compte Accès D Affaires de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie du compte opération de la municipalité afin de permettre la visualisation des transactions effectuées.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.7 Ajouts au compte Employeur D de Desjardins

107-2023 CONSIDÉRANT que la paie aux employés et des élus doit être effectuée ;

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative doit avoir accès au système de paie afin d'octroyer des accès aux employés ;

CONSIDÉRANT que l'adjointe est capable de procéder aux paies en utilisant le système Employeur D de Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand entérine l'ajout de Mme

Mélanie Daniel-Côté, adjointe administrative, au compte Employeur D de la municipalité afin de procéder aux paies des employés et élus.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.8 Nouvelle carte de crédit – DG par intérim

108-2023 CONSIDÉRANT les besoins d'achats administratifs;

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'octroi d'une carte de crédit de la municipalité à Karine Trahan, directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.9 Mandat - dossier à la Cour du Québec 400-32-014459-221

109-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand nomme M. David Deschesnes et Mathieu Lafond comme représentants pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand dans le dossier mentionné 400-32-014459-221.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

A.10 Signature à la Caisse pour les effets bancaires

110-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Christian Charette et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise Karine Trahan, Directrice générale par intérim de la municipalité à signer tous les effets bancaires, conjointement avec madame Maryline Gélinas, mairesse, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

111-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel appuyé par Carine Dubé et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis des chèques, au montant de deux cent six mille quatre cent quarante-six et cinquante-huit sous et les salaires, les remises ainsi que le régime de retraite des employés pour le mois de mai au montant de vingt-cinq mille cent quatre-vingt-sept et soixante et un sous et en autorise le paiement.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.2 Sûreté du Québec – Paiements des services de la Sécurité Publique – Juin et octobre 2023

112-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand défraie les versements de la quote-part de l'année 2023 pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars (118 297\$) réparti en deux versements, soit :

- Le 1^{er} versement payable au plus tard le 30 juin 2023 : 59 149.00 \$
- Le 2^e versement payable au plus tard le 31 octobre 2023 : 59 148.00 \$

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2023

113-2023 CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de deux cent six mille cent soixante-dix-huit dollars (206 178 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Philippe Deschesnes, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.4 Approbation des frais d'inscription pour la formation « Le comportement éthique - autoapprentissage » pour les nouveaux élus

114-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette appuyé par Charles Charette et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve le paiement de 891.00\$ plus taxes pour l'inscription de la formation obligatoire «Le comportement éthique – autoapprentissage » pour les nouveaux élus, soit Monsieur Philippe Deschênes, Monsieur Pascal Trudel et Madame Carine Dubé.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.5 Demande d'autorisation des dépenses pour le camp de jour 2023

115-2023 CONSIDÉRANT qu'il y a un budget annuel d'établi de 1200\$;

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise et donne le pouvoir au responsable du camp de jour 2023 à dépenser le budget annuel pour celui-ci sans autorisation préalable du conseil.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.6 Demande d'autorisation des dépenses pour le congrès FQM 2023

116-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise l'inscription au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités pour les conseillers intéressés.

Le congrès aura lieu du 27 au 29 septembre 2023 au Palais des congrès de Montréal. Les frais d'inscriptions, de la chambre d'hôtel ainsi que les dépenses inhérentes seront défrayés par la municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C. RESSOURCES HUMAINES

C.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres

117-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Philippe Deschesnes , et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand nomme ses membres du Comité consultatif d'urbanisme comme suit :

Madame Marilyne Gélinas, mairesse

Madame Pascal Trudel, conseiller municipal

Monsieur Charles Charette, conseiller municipal

Madame Carine Dubé, conseillère municipale

Monsieur Jean Lemieux, représentant de la population

Monsieur André-Paul Milot, représentant de la population

Ces nominations sont pour une période d'un an.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.2 Nomination du délégué et du substitut – Régie d'aqueduc de Grand Pré – année 2023

118-2023 IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que ce Conseil nomme Pascal Trudel, comme délégué, ainsi que Philippe Deschesnes, comme substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour l'année 2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

D.1 Demande d'autorisation d'achat d'un enregistreur vocal

119-2023 CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un enregistreur pour les réunions du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Charles Charette, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'achat d'un enregistreur vocal pour la municipalité avec un budget maximal octroyé de 250\$ incluant les taxes.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

F.1 Demande de prix de machineries pour les travaux 2023

120-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande des prix à l'heure, des machineries pour effectuer des travaux dans la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand pour l'année 2023 d'entrepreneurs identifiés par la direction générale.

L'entrepreneur doit fournir à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$.

Cette procédure ne constitue pas un appel d'offres et est mise en œuvre uniquement dans le but de connaître les prix de différents entrepreneurs afin d'accorder, au besoin, d'éventuels contrats de gré à gré, et ce, à l'entrepreneur que la Municipalité choisira alors à son entière discrétion. La municipalité de Saint-Léon-le-Grand ne s'engage donc pas à donner de contrat ni à l'entrepreneur ayant le prix le plus bas ni à aucun autre entrepreneur.

L'entrepreneur doit fournir un prix à l'heure pour chaque machinerie, ce prix doit inclure l'opérateur, le transport de la machinerie ainsi que tous les autres frais. La liste de prix devra être reçue au plus tard le 1^{er} juillet 2023 au bureau de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, sise au 52, rue de la Fabrique, Saint-Léon-Le-Grand, J0K 2W0.

Cette résolution abroge la résolution 100-2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Récompense aux finissants 2022-2023 – École secondaire L'Escale et Collèges privés ainsi que l'école primaire St-Léon

121-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Carine Dubé et il est résolu:

- QUE le Conseil municipal entérine la récompense des élèves finissants 2022-2023 demeurant dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et ayant fréquenté l'école secondaire publique ou privée ;
- QU'un montant de 100\$ leur soit remis lors du Gala de l'Excellence pour les étudiants de l'école secondaire l'Escale ;
- QU'un montant de 100\$ sera également remis aux étudiants d'une école secondaire privée suite à la réception d'une preuve de réussite de leur diplôme d'études secondaires 2022-2023 ;
- QUE le Conseil municipal autorise la récompense des élèves finissants 2022-2023 de l'école primaire St-Léon ;
- QU'un montant de 50\$ soit remis aux finissants de l'école primaire St-Léon ;
- QUE le Conseil municipal autorise **une récompense** par cycle pour les élèves finissants 2022-2023 du 1^{er} et du 2^e cycle de l'école primaire St-Léon ;
- QU'une récompense d'une valeur de 50\$ soit remis pour fin de tirage pour les finissants du 1^{er} cycle de l'école primaire St-Léon ;
- QU'une récompense d'une valeur de 50\$ soit remis pour fin de tirage pour les finissants du 2^e cycle de l'école primaire St-Léon ;

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

I.1 Résiliation de contrat – Groupe CGO

122-2023 CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de pourvoir le poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de manière permanente ;

CONSIDÉRANT le délai qui s'est écoulé depuis le début du contrat avec le groupe CGO pour voir à combler le poste vacant ;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre candidat ou candidate est présentement à l'étude ;

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et unanimement résolu par le conseil de résilier le contrat qui donne le mandat au Groupe CGO de combler le poste de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I.2 Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

123-2023 CONSIDÉRANT qu'un programme de subvention est disponible pour améliorer la qualité de vie des aînés ;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'améliorer les infrastructures au Centre des loisirs pour leur plaisir avec l'ajout de nouvelles activités et une mise à niveau des activités actuelles ;

CONSIDÉRANT que la subvention disponible est de 100% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant de faire l'ajout d'un terrain de shuffleboard incluant la préparation du terrain pour la base, un abri pour les joueurs, un terrain de pickleball, une salle de bain extérieure, un système d'éclairage pour les terrains sportifs pour prolonger la période de jeu et l'achat de banc et table pour le repos des joueurs ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Philippe Deschesnes et il est résolu que le Conseil municipal fasse une demande dans le programme d'infrastructure municipale pour les aînées (PRIMA).

Cette résolution abroge la résolution 95-2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I.3 Embauche d'un employé de voirie temporaire et saisonnier

124-2023

CONSIDÉRANT les nombreuses tâches et projets à réaliser pour la saison estival 2023 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Jacques, avait manifesté de l'intérêt pour le poste ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a rencontré monsieur Jacques et recommande son embauche pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et résolu que le conseil municipal embauche monsieur Alain Jacques pour combler le poste d'employé de voirie temporaire et saisonnier, à compter du 7 juin 2023, selon les conditions établies par le conseil municipal décrites au dossier de l'employé et d'autoriser la directrice générale par intérim à signer les documents relatifs à cette embauche.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

J. PÉRIODE DE QUESTIONS

K. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Louise Ferron et il est résolu de clôturer la séance à 19h45.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse